

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.215

4 août 1989

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

- |  |
|--|
| 1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>YUGOSLAVIE</u>  |
| 2. Organisme responsable: Institut fédéral de normalisation  |
| 3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:   |
| 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national):   |
| 5. Intitulé: JUS H.N5.102 Couvertures d'essai utilisées pour la fabrication de panneaux de fibres  |
| 6. Teneur: Cette norme énonce des prescriptions relatives à la qualité et définit le mode de livraison des couvertures d'essai produites à partir de pâte au sulfate non blanchie, de pâte mi-chimique, de papier recyclé et de pâte blanchie pour la couche supérieure. Ces couvertures d'essai sont produites en trois qualités différentes: deux en couleur naturelle et une avec une face blanche. |
| 7. Objectif et justification: Garantir la qualité du produit final (panneaux de fibres)  |
| 8. Documents pertinents:   |
| 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 30 juin 1990  |
| 10. Date limite pour la présentation des observations: 30 septembre 1989   |
| 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme:   |